



Ville de MARCK

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

L'an deux mil dix-neuf, le mercredi 03 avril à dix-huit heures, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de MARCK s'est réuni, au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame NOEL Corinne, Présidente-Ordonnatrice du CCAS, en suite de convocation en date du 27 mars 2019.

**Étaient présents :**

Madame NOEL Corinne – Présidente du CCAS  
Mesdames JAMPY Isabelle, DESORT Annie, MAGNIER Renée, VAUTIER Monique, BRANLY Sandrine, CARBONNNIER Thérèse, RIVELON Odile, RINGOT Marie-Andrée, LOUCHEZ Laurence (arrivée à 18h30),  
Messieurs EMILE Bernard, FASQUEL Gérard, THUILLIEZ Jean-Claude, JOLY Jean.

**Étaient excusées :**

Madame DESEIGNE Véronique, HIBON Geneviève (Pouvoir à Madame CARBONNIER Thérèse).

**Était absent :**

Monsieur LEBECQUE Jean-Marc.

SEANCE

03 Avril 2019



**OBJET :**

**FOYER DES  
PERSONNES AGEES**  
**APPROBATION DU  
COMPTE  
ADMINISTRATIF 2018**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L1612 et suivants,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14 applicable au budget du Foyer des Personnes Agées,

Vu la délibération n° CCAS 2019-04-07 portant approbation du compte de gestion 2018,

Vu le rapport sur le compte administratif 2018 présenté par Madame JAMPY Isabelle – Vice-Présidente du Centre Communal d'Action Sociale,

**CCAS-2019-04-08**

Considérant que le compte administratif retrace les mouvements effectifs de dépenses et de recettes du Foyer des Personnes Agées et, est ainsi le bilan financier de l'ordonnateur qui doit rendre compte annuellement des opérations budgétaires qu'il a exécutées,

Après avoir entendu l'exposé de son rapporteur,

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,  
A L'UNANIMITE,  
(sans que Madame la Présidente ne prenne part au vote)**

**APPROUVE** le compte administratif 2018 du budget du Foyer des Personnes Agées de la Ville de MARCK comme suit :

	Investissement	Fonctionnement	TOTAL
Dépenses 2018	0,00 €	232 015,53 €	232 015,53 €
Recettes 2018	1 830,22 €	232 553,20 €	234 383,42 €
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE 2018</b>	<b>1 830,22 €</b>	<b>537,67 €</b>	<b>2 367,89 €</b>
RESULTATS ANTERIEURS REPORTES (001 et 002)	22 093,15 €	3 479,63 €	25 572,78 €
<b>RESULTAT DE CLOTURE 2018</b>	<b>23 923,37 €</b>	<b>4 017,30 €</b>	<b>27 940,67 €</b>
Restes à réaliser en dépenses	-	-	-
Restes à réaliser en recettes	-	-	-
<b>RESULTAT CUMULE DE L'EXERCICE 2018</b>	<b>23 923,37 €</b>	<b>4 017,30 €</b>	<b>27 940,67 €</b>

(Suivent les signatures)  
Pour extrait conforme,  
Le Maire,  
Président du CCAS,



Accusé de réception en préfecture  
062-216205484-20190403-CCAS2019-04-08-  
DE  
Date de télétransmission : 09/04/2019  
Date de réception préfecture : 09/04/2019



Publié le :

Notifié le :

